

CAHIER DES CHARGES

Création de contenus vidéos pour la plateforme web sur la prévention de l'inaptitude professionnelle

Contexte

CREATIV' et la CRESS Bourgogne Franche-Comté se sont associés pour mener une gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences dans l'ESS en Côte d'Or.

Les constats réalisés lors du diagnostic partagé ont révélé qu'il existait un réel besoin de travailler sur la **sécurisation des parcours professionnels** dans le champ de l'action sociale et de la santé. En effet, des problématiques de pénibilité et d'usure au travail ont été identifiées (entre autres) dans les métiers **d'aide à domicile, d'aide-soignant, et d'aide médico-psychologique**.

C'est la raison pour laquelle CREATIV' et la CRESS ont travaillé avec des entreprises volontaires du secteur social et médico-social, des salariées menacées d'inaptitude médicale, et un certain nombre d'acteurs du territoire : les services de l'Etat (DIRECCTE), du Conseil régional, l'ARACT Bourgogne Franche-Comté, l'UDES, la CGT, la CFDT, l'AIST 21, l'AGEFIPH, l'OETH, Cap Emploi/SAMETH 21, UNIFAF, Uniformation, AGEFOS PME, , la CPAM/CARSAT...

Les travaux menés en 2016-2018 ont permis de repérer les manques et les bonnes pratiques dans la prévention et la gestion de l'inaptitude, en amont et tout au long du parcours des salariés (dans les entreprises mais également en dehors).

Des préconisations ont été formulées, devant donner lieu à un plan d'actions qui sera déployé dans les mois prochains.

De plus, il a été décidé de réaliser une plate-forme numérique qui permettra de :

- Capitaliser l'ensemble des résultats des travaux conduits : enseignements tirés, outils, témoignages, bonnes pratiques, cartographie des acteurs et leur offre de service, préconisations...
- Servir de support à l'essaimage, c'est à dire à la mise en oeuvre d'un plan d'actions visant à améliorer la prévention de l'inaptitude professionnelle au poste et de la désinsertion professionnelle : dans les entreprises des secteurs visés, dans les organismes de formation préparant les professionnels et futurs professionnels, dans l'action des différents acteurs du territoire impliqués dans cette problématique.

I) Finalité de ce travail

La finalité de ce travail est de réaliser des films vidéos de courte durée (1 à 3 minutes par film) qui seront ensuite diffusés sur la plate-forme numérique.

Il s'agira principalement de témoignages de salariés, encadrants, partenaires qui serviront d'illustration aux différents sujets traités sur la plate-forme.

Le nombre exact de films n'est pas encore déterminé mais il devrait être d'environ 60. Une même personne pourra intervenir sur plusieurs sujets différents et donc apparaître dans plusieurs films vidéos.

II) Objectifs de ce travail

- Mettre en place une plate-forme ressource pour l'ensemble des acteurs (salariés, entreprises, Instances Représentatives du Personnel, partenaires...) de sorte qu'ils puissent repérer les bonnes pratiques, les outils, les dispositifs et acteurs pouvant être mobilisés
- Illustrer les différents sujets de manière attractive grâce à des films vidéo mettant en scène différents protagonistes dont des pairs et des professionnels
- Valoriser l'offre de services des différents partenaires parties-prenantes du projet
- Donner envie à l'internaute de découvrir les différentes rubriques du site et surtout de mettre en pratique les préconisations qui le concernent.

III) Description du projet de développement

Le projet vise à créer une soixantaine de mini-vidéos montées, d'une à trois minutes, faisant intervenir différents types de protagonistes, pour:

- présenter et décrire des situations de travail développés sur une plateforme web dont le cahier des charges est joint au présent document afin d'offrir une vision d'ensemble du travail en cours
- présenter et décrire l'action, les difficultés et les bonnes pratiques de certains de ces protagonistes pour chacune de ces situations

Les vidéos seront tournées lors de différentes interviews (environ une dizaine) au cours desquels différents type d'acteurs seront interrogés sur les différentes situations de parcours, afin de:

- décrire ces situations
- expliciter les difficultés rencontrées
- illustrer les solutions apportées, les outils utilisés et les bonnes pratiques à mettre en oeuvre

Le prestataire retenu accompagnera le responsable du projet lors de ces interviews et construira, avec celui-ci, le cadre des interviews réalisés (décors, plans, etc...).

Les vidéos récoltées seront ensuite coupées, montées et arrangées selon les besoins.

Les vidéos finales seront livrées au format mpeg, sur un support DVD et sur un support cloud mis à disposition du prestataire.

IV) Calendrier des travaux

- Démarrage des travaux au 11 juin 2018.
- Les interviews devront être réalisées avant le 31 juillet 2018
- Livraison d'une première version des vidéos avant le 24 août 2018
- Livraison d'une seconde version corrigée avant le 21 septembre 2018

La présentation de la version intermédiaire se fera avec le responsable du projet qui pourra associer à ces temps de travail les partenaires nécessaires à la discussion.

V) Les modalités de réponse

Les propositions de projets devront être déposées avant le 04/05/2018, 12h, délai de rigueur.

Pour être recevables, les propositions devront :

- être rédigées en français
- contenir la raison sociale du prestataire, ainsi que ses coordonnées postales et téléphoniques
- contenir le nom du responsable en charge de la réponse et les moyens de le contacter par téléphone et par mail
- faire apparaître distinctement:
 - les coûts liés à la réalisation proprement dite
 - les charges de structure
 - les coûts liés à l'animation des partenaires (présentations, brainstorming, etc.)

Les propositions seront adressées, soit :

- par mail, à : plateforme.ess@creativ21.fr
- par courrier (ou en mains propres contre bordereau), à: GIP Créativ, 17 avenue Champollion, 21000 DIJON

Une esquisse de projet, consultable en ligne, serait un plus pour apprécier la proposition du prestataire.

VI) L'instruction

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le budget disponible pour le développement du site et son entretien en 2018 est compris entre 3000€ et 5000€.

Pour l'instruction, il sera tenu compte:

- de la conformité de la réponse aux exigences minimales fixées par le présent cahier des charges (½ de la note)
- de l'originalité de la réponse (½ de la note), notamment sa plus value au regard du cahier des charges et sa créativité graphique
- des coûts (½ de la note)
- des critères d'achats socialement responsable (localisation, politique sociale, etc.) (½ de la note)

AUTRES INFORMATIONS LÉGALES

Les notifications d'avis d'attribution ou de non attribution seront lancées dès le 4 juin 2018.